



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 130582

### Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dépistage du cancer du colon et du rectum. Depuis 2009, le dépistage du cancer du colon et du rectum organisé a été étendu à l'ensemble du territoire national. Il se base sur le test HémoCCult II. Or celui-ci comporte de nombreux faux négatifs et faux positifs. La Haute autorité de santé (HAS), l'Institut national du cancer (Inca), l'académie de médecine et la MECSS préconisent son remplacement par un test immunohistochimique. La CNAM serait favorable à ce remplacement. En conséquence il souhaite qu'il lui indique qui doit prendre la décision et quand elle sera effective.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130582

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2235

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)